

Question présentée par le député :

M. Patrick Dimier

Date de dépôt : 1^{er} juillet 2021

Question écrite urgente

La multiplication des parachutes dorés est-elle une nouvelle forme de gouvernance à Genève alors que c'est plutôt une pratique française ?

L'une des méthodes des plus simples pour écarter les personnes qui ne sont pas dans « la ligne du ministre » consiste, aux frais du contribuable bien entendu, à trouver une fonction alibi dans la fonction publique.

Est-ce dû à notre trop grande proximité avec l'Etat voisin ? Il semble bien que sur ce point en particulier il exerce une bien mauvaise influence.

A titre d'exemple, il semble que valse soit particulièrement soutenue au sein du département du territoire au sein avec des va-et-vient de directeurs généraux à l'OCEN, l'OU ou encore parmi les cadres de son SG. Qu'elle en est l'ampleur ?

Se pose donc la question, en ces temps difficiles pour les finances publiques, de la façon dont les conventions de départ sont fixées. Comportent-elles des plafonds ? Dans l'affirmative, sur quelle base réglementaire ?

Afin de mieux comprendre l'ampleur de ce phénomène, je sollicite la production d'un recensement exhaustif des postes qui entrent dans cette catégorie, anonymisés bien entendu, depuis la présente législature. Cette liste pourrait-elle être accompagnée des salaires et des montants compensatoires versés à cette occasion ?

Merci au Conseil d'Etat pour ses réponses.